



## Compte-rendu des décisions du Conseil de gouvernance Prises en sa réunion des 11 et 12 mai 2023

### A. Points de gestion courante

#### A.1. Approbation de l'ordre du jour

**Décision** : Le Conseil de gouvernance approuve l'ordre du jour de la réunion des 11 et 12 mai 2023.

#### A.2 Approbation du rapport des discussions et du compte-rendu des décisions de la réunion des 16 et 17 mars 2023 et de la réunion extraordinaire du 31 mars 2023

**Décision** : Le Conseil de gouvernance approuve le rapport des discussions et du compte-rendu des décisions de la réunion des 16 et 17 mars 2023 et de la réunion extraordinaire du 31 mars 2023.

#### A.3.a Donations reçues depuis la réunion du 17 mars 2023

**Décision** : Le Conseil de gouvernance prend acte que la procédure de « Know Your Customer » (KYC) a été appliquée dans le cadre des donations en espèce présentées depuis la réunion du 17 mars 2023. Il accepte les donations proposées et remercie les généreux donateurs.

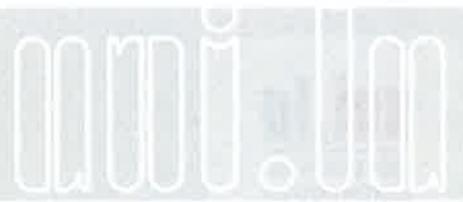
Conformément à la loi du 27 juin 2018, ces donations sont sujettes à l'approbation du Ministre ayant la justice dans ses attributions.

#### A.3.b Donations : Étude de la faisabilité d'une campagne de collecte de fonds – notification

**Décision** : Le Conseil de gouvernance prend acte du rapport sur la faisabilité d'une campagne de collecte de fonds par l'Université du Luxembourg, sous réserve des remarques formulées en séance.

#### A.4.a Convention de coopération internationale : Università degli Studi di Siena (Italie)

**Décision** : Le Conseil de gouvernance approuve la signature de la convention de coopération internationale avec l'Università degli Studi di Siena (Italie).



**A.4.b Convention de coopération internationale : Poursuite des études médicales en France – ratification**

**Décision** : Le Conseil de gouvernance ratifie la signature de la convention opérationnelle de mise en application de l'avenant au protocole additionnel relatif à la coopération scientifique et universitaire entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République Française, fait le 19 octobre 2021.

**A.5.a Convention avec les Ministères : Ministère des Affaires étrangères et européennes – chaire en « cyber policy » (amendement)**

**Décision** : Le Conseil de gouvernance approuve la signature de l'amendement no. 1 à la convention de partenariat concernant la chaire en « cyber policy » avec le Ministère des Affaires étrangères et européennes.

**A.5.b Convention avec les Ministères : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche – bourses d'études et allocations financières**

**Décision** : Le Conseil de gouvernance approuve la signature de la convention avec le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche relative aux bourses d'études et aides financières pour l'année 2023.

**A.6.a Conventions : Convention de partenariat avec le LIST – Master en management de la sécurité des systèmes d'information**

**Décision** : Le Conseil de gouvernance approuve la signature de la convention de partenariat avec le Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST) concernant le Master en management de la sécurité des systèmes d'information.

**A.6.b Convention de coopération avec le LTPS – mise en œuvre des formations en professions de santé**

**Décision** : Le Conseil de gouvernance approuve la signature de la convention de coopération avec le Lycée Technique pour Professions de Santé (LTPS), le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse dans le cadre du développement des formations en professions de santé.

**A.7.a Locations : Contrat de bail avec BioK SARL – avenant**

**Décision** : Le Conseil de gouvernance approuve la signature d'un avenant au contrat de bail avec la société BioK SARL relatif à la location d'une surface de bureaux et d'archives ainsi que des emplacements de parking dans le bâtiment « Ketterthill » BSQM Lot 5.

Conformément à la Loi modifiée du 27 juin 2018, cette décision sera soumise à l'approbation du Ministre de tutelle.



#### A.7.b Locations : Contrat de bail avec la Ville d'Esch-sur-Alzette

**Décision :** Le Conseil de gouvernance approuve la signature d'un contrat de bail avec la Ville d'Esch-sur-Alzette pour la mise à disposition d'un local commercial pour les besoins de la chaire de la Ville d'Esch-sur-Alzette en régénération urbaine.

Conformément à la Loi modifiée du 27 juin 2018, cette décision sera soumise à l'approbation du Ministre de tutelle.

#### A.8. Congé scientifique – rapport

**Décision :** Le Conseil de gouvernance prend acte d'un rapport de congé scientifique.

#### A.9 Engagement de professeurs par le Recteur – notification

**Décision :** Conseil de gouvernance prend acte de l'engagement par le Recteur d'un professeur assistant en préritularisation conditionnelle et d'un professeur adjoint après la séance du 17 mars 2023.

#### A.10 Statistiques sur les enseignements assurés par des externes par formation – notification

**Décision :** Le Conseil de gouvernance prend note de l'information statistique sur les enseignements assurés par des externes par formation. Il invite le Recteur à inclure l'analyse de ces données dans la réflexion sur la mise en place d'une politique de charge d'enseignement.

## B. Points d'ordre général

#### B.1. Directeur du SnT : audition et décision

**Décision du 11 mai 2023 :** Conformément aux dispositions de l'article 16, al. 3, de la Loi modifiée du 27 juin 2018 ayant pour objet l'organisation de l'Université du Luxembourg et des al. [152] à [159] du règlement d'ordre intérieur de l'Université dans sa version du 3 décembre 2019 ;

et tenant compte :

- de la recommandation du Recteur basée sur le rapport de la commission de recrutement présidée par lui ;
- de la présentation du candidat et des délibérations en séance ;

le Conseil de gouvernance invite le Recteur à recueillir l'avis conjoint des professeurs et des professeurs affiliés du SnT sur la candidature de Monsieur Yves Le Traon en tant que directeur du centre interdisciplinaire SnT de l'Université au 1<sup>er</sup> janvier 2024, pour une durée de cinq ans.

**Décision du 12 mai 2023** : Conformément aux dispositions de l'article 16, al. 3, de la Loi modifiée du 27 juin 2018 ayant pour objet l'organisation de l'Université du Luxembourg et des al. [152] à [159] du règlement d'ordre intérieur de l'Université dans sa version du 3 décembre 2019 ;

et tenant compte :

- de la recommandation du Recteur basée sur le rapport de la commission de recrutement ;
- des délibérations du Conseil de gouvernance ;
- de l'avis conjoint exprimé par les professeurs et professeurs affiliés avec affectation principale au SnT en date du 12 mai 2023 ;

le Conseil de gouvernance nomme Monsieur Yves Le Traon directeur du SnT pour un mandat de cinq ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2028.

## B.2 Vice-rectorat académique : mandat

**Décision** : Le Conseil de gouvernance prend acte que Madame Catherine Léglu ne sollicite pas de renouvellement de son mandat de vice-rectrice qui prendra fin le 31 août 2024.

Le Conseil de gouvernance invite le Recteur à présenter à la séance du 14 juillet 2023 un profil pour le poste de vice-recteur en charge des affaires académiques.

## B.3 Informations du Président du Conseil de gouvernance et rapports des présidents des comités

## B.4 Informations du Commissaire du Gouvernement

## B.5 Rapport d'activités et de gestion du Recteur

## B.6 Intégration des activités du Max-Planck-Institut – état d'avancement

**Décision** : Le Conseil de gouvernance prend acte de l'état d'avancement de l'intégration des activités du Max-Planck-Institut Luxembourg. Une mise à jour sera faite lors de la séance du 14 juillet 2023.

## B.7 Centre interdisciplinaire en systèmes environnementaux – cadre de référence

**Décision** : Le Conseil de gouvernance approuve le cadre de référence pour la création du centre interdisciplinaire en systèmes environnementaux.



**B.8.a Médecine et professions de santé : Rapport d'exécution pour l'année 2022 de la convention pluriannuelle 2022-2025**

**Décision** : Le Conseil de gouvernance approuve le rapport annuel 2022 sur la convention pluriannuelle 2022-2025 relative à la réalisation des activités d'enseignement supérieur et de recherche en médecine et en sciences infirmières.

**B.8.b Médecine et professions de santé : État d'avancement des activités**

**Décision** : Le Conseil de gouvernance prend acte du rapport d'avancement concernant les activités en médecine et professions de santé à l'Université. Il demande une mise à jour pour la séance du 14 juillet 2023.

**B.8.c Médecine et professions de santé : Notification du budget « médecine et professions de santé » 2023**

**Décision** : Le Conseil de gouvernance prend acte de la note concernant le budget de médecine et professions de santé.

**B.9 Projet « Hydrogen Valley » - présentation**

**Décision** : Le Conseil de gouvernance prend acte de la présentation sur le projet « Luxembourg Hydrogen Valley ».

**B.10.a Sciences de l'éducation : rapport d'exécution pour l'année 2022 de la convention pluriannuelle 2022-2025**

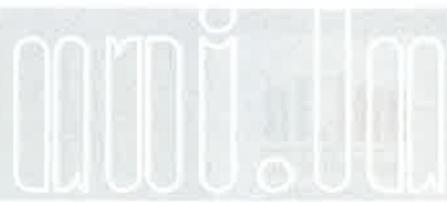
**Décision** : Le Conseil de gouvernance approuve le rapport annuel 2022 sur la convention pluriannuelle 2022-2025 relative à la réalisation des activités d'enseignement supérieur et de recherche en sciences de l'éducation.

**B.10.b Sciences de l'éducation : plan de développement des sciences de l'éducation**

**Décision** : Le Conseil de gouvernance demande que le plan de développement concernant les sciences de l'éducation lui soit présenté pour approbation au plus tard à sa réunion du 20 octobre 2023.

**B.11.a Budget et finances : situation financière au 31 mars 2023**

**Décision** : Le Conseil de gouvernance prend acte de la situation financière au 31 mars 2023.



#### B.11.b Budget et finances : prévision budgétaire au 31 mars 2023

**Décision** : Le Conseil de gouvernance prend acte de la prévision budgétaire au 31 mars 2023.

#### B.11.c Budget et finances : lettre de recommandations 2022 – plan de remédiation

**Décision** : Le Conseil de gouvernance prend acte du plan de remédiation concernant la lettre de recommandations 2022 du réviseur d'entreprises sous réserve des modifications soulevées en séance. Il mandate le comité du budget, des finances et des participations à en faire le suivi lors de ses réunions.

#### B.12 Règlement des études – amendement des annexes

**Décision** : Le Conseil de gouvernance arrête les modifications apportées aux annexes concernant les programmes de bachelor, de master et de doctorat, et les soumet pour approbation au ministre de tutelle. Il mandate la vice-rectrice en charge des affaires académiques à procéder, en concertation avec le ministère de tutelle, aux adaptations de forme nécessaires à la publication.

Conformément aux dispositions de la loi modifiée du 27 juin 2018 ayant pour objet l'organisation de l'Université du Luxembourg, les modifications au règlement des études entreront en vigueur avec leur publication au journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

#### B.13 Règlement d'ordre intérieur – modification

**Décision** : Considérant les avis du Conseil universitaire et de la délégation du personnel, le Conseil de gouvernance arrête la nouvelle version du Chapitre 3 du Titre I (« Conseil universitaire ») du règlement d'ordre intérieur (ROI) de l'Université du Luxembourg telles que délibérées en séance, et les soumet pour approbation au ministre de tutelle.

Conformément aux dispositions de la loi modifiée du 27 juin 2018 ayant pour objet l'organisation de l'Université du Luxembourg, les modifications au règlement d'ordre intérieur entreront en vigueur avec leur publication au journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

#### B.14 Divers



## C. Points ayant trait aux facultés et aux centres interdisciplinaires

### C.1 Profil de poste / FSTM : Professeur ordinaire ou professeur adjoint (en prëtularisation conditionnelle) de mathématiques (spécialité : équations aux dérivées partielles et analyse)

#### Décision : Tenant compte

- que le financement du poste est tenu en compte dans les plans financiers de l'Université ;
- que les besoins en infrastructure et support ont été également budgétés ;
- des délibérations en séance ;

le Conseil de gouvernance approuve le profil de poste de professeur ordinaire ou professeur adjoint (en prëtularisation conditionnelle) en mathématiques (spécialité : équations aux dérivées partielles et analyse) [*Full Professor or Associate Professor (promotion track) of Mathematics (focus area : partial differential equations and analysis)*] / FSTM-F1-030026.

### C.2 Profil de poste / FSTM : Professeur adjoint ou professeur assistant (en prëtularisation conditionnelle) en calcul haute performance et calcul quantique

#### Décision : Tenant compte

- que le financement du poste est tenu en compte dans les plans financiers de l'Université ;
- que les besoins en infrastructure et support ont été également budgétés ;
- des délibérations en séance ;

le Conseil de gouvernance approuve le profil de poste de professeur adjoint ou professeur assistant (en prëtularisation conditionnelle) en calcul haute performance et calcul quantique [*Associate or Assistant Professor (tenure track) in High Performance and Quantum Computing*] / FSTM-F1-50012557.

Ce profil est pris sur le contingent des profils à exigence linguistique atténuée (« prela »).

### C.3 Profil de poste / FHSE : Professeur ordinaire ou professeur adjoint (en prëtularisation conditionnelle) en gestion et développement des écoles

#### Décision : Tenant compte

- que le financement du poste est tenu en compte dans les plans financiers de l'Université ;
- que les besoins en infrastructure et support ont été également budgétés ;
- des délibérations en séance ;

le Conseil de gouvernance approuve le profil de poste de professeur ordinaire ou professeur adjoint (en prëtularisation conditionnelle) en gestion et développement des écoles [*Full Professor or Associate professor (promotion track) of school management and development*] / FHSE-50019904.



**C.4 Profil de poste / FHSE : Professeur ordinaire ou professeur adjoint (en prétitularisation conditionnelle) en gestion de la diversité en éducation**

**Décision : Tenant compte**

- de la convention pluriannuelle en matière de sciences de l'éducation ;
- que le financement du poste est tenu en compte dans les plans financiers de l'Université ;
- que les besoins en infrastructure et support ont été également budgétés ;
- des délibérations en séance ;

le Conseil de gouvernance approuve le profil de poste de professeur ordinaire ou professeur adjoint (en prétitularisation conditionnelle) en gestion de la diversité en éducation [*Full Professor or Associate professor (promotion track) of educational diversity management*] / FHSE-50019902.

**C.5 Profil de poste / FHSE : Professeur adjoint ou professeur assistant (en prétitularisation conditionnelle) en didactique de la langue française à l'école maternelle et primaire, en particulier de l'alphabétisation en langue française**

**Décision : Tenant compte**

- de la convention pluriannuelle en matière de sciences de l'éducation ;
- que le financement du poste est tenu en compte dans les plans financiers de l'Université ;
- que les besoins en infrastructure et support ont été également budgétés ;
- des délibérations en séance ;

le Conseil de gouvernance approuve le profil de poste de professeur adjoint ou professeur assistant (en prétitularisation conditionnelle) en didactique de la langue française à l'école maternelle et primaire, en particulier de l'alphabétisation en langue française [*Associate Professor or Assistant professor (promotion track) of teaching and learning French in pre- and primary school, with special regard to literacy education in French*] / FHSE-50019903.

**C.6 Nomination : Professeur à titre honoraire en médecine (spécialité : oncologie) – prolongation**

**Décision :** Le Conseil de gouvernance renouvelle la nomination de Monsieur Guy Berchem en tant que professeur à titre honoraire en médecine (spécialité : oncologie) [*Honorary Professor of Medicine (Oncology)*] rattaché au Département Sciences de la vie et médecine de la FSTM, rétroactivement au 1<sup>er</sup> mai 2023, pour une durée de trois ans.

\*\*\*\*\*



La prochaine séance ordinaire du Conseil de gouvernance aura lieu le vendredi 14 juillet 2023.